

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 JUILLET 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Sont absents :

Christian CÔTÉ,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

16,145 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

16,146 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

16-110 RÉSOLUTION NO 16-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

16,147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2016.

16-111 RÉSOLUTION NO 16-111 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 juin 2016 tel que présenté.

16,148 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

16,149 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Krystel Houle-Plante mentionne qu'elle a participé aux festivités de la Fête nationale qui a été un succès.

Le conseiller Alain Ducharme informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques.

16,150 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

16,151 COMPTES DU MOIS

16-112 RÉSOLUTION NO 16-112 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (232 162,70 \$)**.

Je soussignée, Annie Lemieux, directrice générale et greffière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Annie Lemieux, directrice générale et greffière

16,152 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

16,153 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. ÉRIC ST-LAURENT ET MME MYRIAM VALLÉE POUR L'ENTREPRISE « SERVICE DE TRANSFORMATION KINGSEY INC. » – Implantation d'une enseigne

16-113 RÉSOLUTION NO 16-113 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR SERVICE DE TRANSFORMATION KINGSEY INC. AFFICHAGE

- 1 Services de Transformation Kingsey inc. par Éric Saint-Laurent et Myriam Vallée possède une propriété située au 25, rue Lemaire dans le secteur industriel et commercial;
- 2 M. Éric St-Laurent et Mme Myriam Vallée de Services de Transformation Kingsey inc. désire installer un panneau d'affichage empiétant l'emprise de la rue Lemaire à 2,5 mètres afin d'être visible aux gens venant de la rue Lajeunesse;

- 3 En vertu du paragraphe 6 de l'article 8.3.1 du règlement de zonage no 09-02, est prohibée une enseigne empiétant, au sol ou au-dessus du sol, sur l'emprise d'une voie publique, d'un parc ou de toute propriété publique;
- 4 Il y a de l'espace sur le terrain pour l'installation de l'enseigne;
- 5 La ville créerait un précédent en accordant la dérogation mineure demandée;
- 6 Le fait de refuser la demande ne causerait pas de préjudice aux demandeurs
- 7 Le fait d'accorder la dérogation mineure créerait un préjudice pour la ville étant donné que l'emprise est réservée pour les utilités publiques;
- 8 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 9 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 10 Aux termes de la résolution no CCU 16-12, le comité consultatif d'urbanisme recommande de ne pas accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal refuse à Services de Transformation Kingsey inc. la dérogation mineure demandée pour permettre l'installation d'un panneau d'affichage empiétant dans l'emprise de la rue Lemaire à 2,5 m.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

16,154 RESSOURCES HUMAINES – Remplacement à la trésorerie

16-114

RÉSOLUTION NO 16-114 RESSOURCES HUMAINES REPLACEMENT À LA TRÉSORERIE POUR MALADIE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La trésorière, madame Nathalie Patenaude, est en congé de maladie pour une période indéterminée;
- 2 Il y a lieu de remplacer madame Patenaude pour la durée de son congé;
- 3 La directrice générale recommande l'embauche de madame Aline Robert qui possède de l'expérience dans le domaine municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Aline Robert de Saint-Julien pour travailler à la trésorerie, en remplacement de madame Nathalie Patenaude durant son congé

de maladie. Madame Robert travaillera à raison de deux (2) jours par semaine et elle aura le statut d'employé régulier à temps partiel.

- 2- **CONDITIONS.** Mme Robert sera soumise aux conditions générales de travail adoptées pour les employés municipaux.
- 3- **RÉMUNÉRATION.** Mme Robert sera rémunérée selon l'échelon 4 de la grille salariale pour le poste de trésorière.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Aline Robert.

16,155 PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ – Attestation de conformité à transmettre au MDDELCC par la ville

16-115

**RÉSOLUTION NO 16-115
PROLONGEMENT DE LA RUE CÔTÉ
ATTESTATION DE CONFORMITÉ À TRANSMETTRE
AU MDDELCC PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville prévoit des travaux de prolongement de la rue Côté et qu'elle a demandé un certificat d'autorisation au MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la ville de Kingsey Falls s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une **attestation** signée par un ingénieur quant à la **conformité des travaux** avec l'autorisation accordée, pour le projet de prolongement de la rue Côté.

16,156 DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

16,156.1 TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE

16-116

**RÉSOLUTION NO 16-116
TRAVAUX DANS LES EMPRISES D'UNE ROUTE DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **GARANTIE.** La Ville de Kingsey Falls se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016.
- 2- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.
- 3- **SIGNATAIRES.** Le conseil municipal nomme Monsieur Éric Hamel, contremaître des travaux publics, et madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, personnes désignées à titre de représentants autorisés à signer ensemble ou séparément les documents soumis par le ministère pour lesdits travaux.

16,156.2 AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES DE LA VILLE DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE

16-117 RÉSOLUTION NO 16-117 AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES DE LA VILLE DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire aménager deux entrées d'accueil sur des emprises du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, soit sur le boulevard Marie-Victorin, une près du lot 6D-P, Rang 13, et une autre près du lot 5D-P, Rang 12;
- 2 La ville doit demander l'autorisation au ministère pour procéder à ces aménagements;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec l'autorisation d'aménager deux entrées d'accueil sur ses emprises, soit sur le boulevard Marie-Victorin, une près du lot 6D-P, Rang 13, et une autre près du lot 5D-P, Rang 12.

Détails de ces aménagements :

Matériel : installation d'une structure en acier, de 10 pieds de hauteur

Il y aura un aménagement paysager avec fleurs et arbustes autour de la structure d'une grandeur maximale de 12 pieds X 12 pieds.

- 2- **COÛTS.** Les coûts de ces aménagements et de leur entretien seront assumés par la ville.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

16,157 RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS –
Adjudication du contrat

16-118 **RÉSOLUTION NO 16-118**
RÉFECTION DES RUES COMEAU ET DES PINS
DRAINAGE ET VOIRIE
CONTRAT À LA SABLIERE DE WARWICK LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres pour la mise en place des conduites d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue des Pins (entre les rues Tardif et Comeau) et sur la rue Comeau (entre les rues des Pins et Martel) sur une longueur totale de 470 mètres;
- 2 Le paiement pour ces travaux sera prélevé à même le programme de la taxe d'accise;
- 3 La Sablière de Warwick Ltée a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec La Sablière Warwick Ltée pour la mise en place des conduites d'égout pluvial ainsi que la voirie sur la rue des Pins (entre les rues Tardif et Comeau) et sur la rue Comeau (entre les rues des Pins et Martel) sur une longueur totale de 470 mètres, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 16-05 et à ses addendas.
- 2- **DÉBUT DES TRAVAUX.** Les travaux pourront débuter dès réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.
- 3- **DÉPENSES.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (417 462,85 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à La Sablière de Warwick inc.

16,158 TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 11

16,158.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE FONDATION

16-119 **RÉSOLUTION NO 16-119**
TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 11
CONTRAT POUR DU RECHARGEMENT
À HÉMOND LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire paver une section du Rang 11;

- 2 Il y a lieu de faire du rechargement sur une portion de 400 mètres du rang avant de procéder au pavage;
- 3 La firme Hémond Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 4 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hémond Ltée le contrat pour le rechargement d'une section de 400 mètres du Rang 11, le tout tel que prévu à l'offre de services datée du 15 juin 2016.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUINZE MILLE NEUF CENT DIX DOLLARS (15 910,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

16,158.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PAVAGE

16-120

RÉSOLUTION NO 16-120 TRAVAUX DE PAVAGE DANS LE RANG 11 CONTRAT POUR LE PAVAGE À SMITH ASPHALTE INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres public le 9 juin 2016 pour le pavage d'une section du Rang 11, sur une distance de 800 mètres;
- 2 La firme Smith Asphalte inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Smith Asphalte inc., de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour les travaux de pavage d'une section du Rang 11, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 16-06 et à son addenda.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (68,95 \$)** la tonne, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme Smith Asphalte inc.

16,159 NIVELLEMENT D'UTILITÉS (PUISARDS) SUR LE BOULEVARD – MARIE-VICTORIN – Adjudication du contrat

**16-121 RÉSOLUTION NO 16-121
NIVELLEMENT D'UTILITÉS (PUISARDS)
SUR LE BOULEVARD MARIE-VICTORIN
CONTRAT À P2K**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit faire niveler les utilisés sur le boulevard Marie-Victorin;
- 2 La firme P2K a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer un contrat à la firme P2K pour procéder au nivellement d'utilités (puisards) sur le boulevard Marie-Victorin, le tout tel que prévu à l'offre de service du 10 juin 2016.
- 2- **DÉBUT DES TRAVAUX.** Les travaux pourront débuter dès réception de l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT-MILLE SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (20 075,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme P2K.

16,160 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.- Versement de l'aide financière pour le projet d'amélioration

Ce point est reporté à une prochaine session.

16,161 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Contribution financière à la 19^e édition

**16-122 RÉSOLUTION NO 16-122
PLACE AUX JEUNES 19^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise la 19^e édition de Place aux jeunes dans la MRC d'Arthabaska;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** dans le cadre de la 19^e édition de Place aux jeunes. Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

16,162 SESSION DU CONSEIL DU 25 JUILLET 2016

Comme certains membres du conseil seront en vacances, la greffière demande aux membres du conseil s'ils désirent reporter la session prévue le 25 juillet. La session aura lieu tel que prévu au calendrier.

16,163 DEMANDE DE DANY OUELLET

La mairesse explique la demande de M. Dany Ouellet qui désire que la ville lui prête du matériel pour son festival médiéval qui aura lieu au mois d'août.

Étant donné que les équipements appartenant à la ville ne sont pas prêtés aux citoyens et aux employés, les membres du conseil ne donnent pas suite à la demande de M. Ouellet.

16,164 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

16,165 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 10.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière